



- **Aucune limite d'âge**
- **Prise en charge des frais médicaux à concurrence de 500.000 €**
- **Annulation ZAP « Tout Sauf »**

À PARTIR DE :

80€

COTISATION EN FONCTION DU PRIX DU VOYAGE

C'est l'assurance Multirisque la plus complète pour un séjour de courte durée, des prestations haut de gamme à prix attractif.

Elle répond à tous les imprévus du voyageur en solitaire, accompagné ou en famille, même en cas d'empêchement de dernière minute avant le départ.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 60 JOURS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

COURT SÉJOUR,
LOISIRS

DESTINATION

MONDE ENTIER,
 sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE

AUCUNE

GARANTIES



infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- En cas de voyages multiples dans l'année, nous vous recommandons **AVAntages**.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Toutes les garanties dont l'annulation TOUT BARÈME :
6,5 % du prix du voyage TTC

Minimum de cotisation par tranche de 30 jours :

80 € pour la destination Monde sauf USA/Canada
100 € pour la destination USA/Canada

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

INDIVIDUELLE ACCIDENT : à partir de **1,5€ par jour**

Extension du capital versé jusqu'à **150.000 €** au lieu de 8.000 €.

AVA SPORT+ : à partir de **20€ par mois**

Extension des frais de recherche portés à 25.000 € et rachat d'exclusion pour la pratique de sports dangereux et intensifs au titre de l'assistance et des frais médicaux.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

DOMMAGES AU VÉHICULE DE LOCATION CDW-LDW :
4 € par jour et par véhicule, minimum de cotisation de 50€.

AVA TECH+ : à partir de **15 € par mois**

Remboursement des biens nomades en cas de casse, vol ou utilisation frauduleuse jusqu'à **3.000 €**.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 ANNULATION	ANNULATION OU MODIFICATION DE VOYAGE (EN CAS D'ACCIDENT, DE MALADIE, D'HOSPITALISATION OU DE DÉCÈS - REFUS DE CONGÉS, LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE...) ANNULATION « TOUT SAUF »	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 6.000 € par assuré et 30.000 € par évènement • Franchise par dossier : 30 € • Franchise par dossier «TOUT SAUF» : 20% des frais d'annulation, minimum 150 €
 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 1.500 € par assuré et 4.000 € par évènement • Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : 500.000 €
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement 100 % des frais réels • Franchise par dossier : 30 € monde et 60 € USA/Canada
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement 100 % des frais réels. Max. 250 € • Franchise par dossier : 30 €
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS (INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500 €
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Max./assuré : 4.000 € ou 25.000 € par évènement	
 INCIDENT VOYAGE	INTERRUPTION DE SÉJOUR	Max./assuré : 6.000 € ou 30.000 € par évènement,
	RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 24H	Maximum par Assuré : 150 €
	RETARD D'AVION DE PLUS DE 6H	Maximum par Assuré : 150 €
	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
	TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €
	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL AVION	Par assuré : 80.000 €
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 8.000 €
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum dommages corporels : 4.500.000 € • Maximum dommages matériels : 450.000 € • Franchise par sinistre 80 €

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**